

Statement

Discours

Minister for
International
Trade



Ministre du
Commerce
extérieur

88/48

À VÉRIFIER AU MOMENT DE L'ALLOCATION

NOTES POUR UNE ALLOCATION

PAR LE MINISTRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR,

JOHN C. CROSBIE,

DEVANT LA

NATIONAL CITIZENS COALITION

TORONTO, ONTARIO

Le 18 octobre 1988

Canada

Mesdames et Messieurs,

Je suis heureux de recevoir ce prix qui souligne ma contribution à la réalisation de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Ça fait plus de trois ans que je recherche cet objectif avec mes collègues du Cabinet.

Permettez-moi de vous esquisser dix des principaux avantages de l'Accord de libre-échange:

- 1) Un accès plus large et plus sûr à notre principal marché d'exportation, celui des États-Unis, qui compte pour près de 80 % de l'ensemble de nos exportations.
- 2) Tous les droits de douane seront éliminés sur notre commerce avec les États-Unis d'ici 1998 (article 401), ce qui aidera nos exportateurs à vendre aux États-Unis et réduira les prix demandés aux consommateurs canadiens.
- 3) Cela signifiera de plus grandes possibilités de transformer davantage nos ressources au Canada; par exemple, le droit de douane actuellement imposé sur nos exportations de poissons conditionnés, qui peut représenter jusqu'à 25 %, sera éliminé, ce qui créera de nouveaux emplois pour la valeur ajoutée dans des endroits comme Terre-Neuve.
- 4) L'ALE ouvre le marché américain à nos exportations de viandes rouges et élimine la menace des contingents (article 704). L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont récemment accepté de restreindre leurs exportations de viande de boeuf aux États-Unis devant la menace d'imposition de contingents américains.
- 5) Il sera beaucoup plus facile à nos gens d'affaires et à notre personnel d'entretien de séjourner temporairement aux États-Unis (article 1502); ceci est tout particulièrement important pour les petites et moyennes entreprises, surtout celles des industries de services.
- 6) Nos entreprises auront accès aux marchés passés par le gouvernement fédéral américain et qui représentent 3 milliards de dollars supplémentaires (article 1304).
- 7) L'Accord de libre-échange limite grandement la menace des restrictions quantitatives et la capacité qu'ont les États-Unis d'y recourir pour forcer le Canada à adopter des restrictions "volontaires" à l'exportation comme dans le cas de l'acier (article 407).

- 8) Les États-Unis donneront à nos exportations de produits énergétiques un accès garanti à leurs marchés; ceci est important pour le pétrole et le gaz, l'électricité et l'uranium (articles 902 et 905).
- 9) Le Canada ne sera plus touché par des mesures américaines globales de sauvegarde visant d'autres pays (article 1102).
- 10) Le mécanisme des règlement des différends nous protégera contre une mauvaise utilisation politique des lois commerciales américaines, ceci pour empêcher la répétition de décisions comme celles prises sur le bois d'oeuvre résineux (chapitre 19).
- 11) L'Accord de libre-échange aide les pêcheurs, les fermiers, les producteurs de minéraux et de métaux, les fabricants de produits forestiers, les producteurs d'énergie, la fabricants, ceux qui travaillent dans les industries de services, et d'autres encore. L'ALE augmentera les exportations et accroîtra la prospérité dans toutes les régions du Canada.

L'Accord de libre-échange n'est évidemment pas encore en vigueur, mais j'ai confiance que les Canadiens appuieront le gouvernement, en partie à cause du libre-échange.

Je dis en partie parce que les électeurs jugeront bien sûr le gouvernement sur l'ensemble de ses réalisations. Comme le disait Benjamin Disraeli, tout pouvoir nous est pour ainsi dire confié pour que nous en rendions compte. J'ai confiance que les Canadiens nous renouvelleront leur appui parce que je crois que nous pouvons témoigner d'un solide leadership et d'importantes réalisations.

Ce gouvernement a démontré une bonne gestion des ressources de la nation. Nous avons:

- réduit le déficit fédéral pendant quatre années consécutives;
- obtenu le meilleur niveau de croissance économique parmi tous les grands pays de l'OCDE;
- réduit les taux de l'impôt fédéral sur le revenu;
- institué d'importantes réformes réglementaires, notamment en ce qui touche l'énergie, les transports et les services financiers;
- accru le financement du développement régional et créé de nouvelles agences, l'une pour l'Est du Canada et l'autre pour l'Ouest, afin de mieux utiliser ce financement, et

- réalisé des progrès en ce qui touche la protection de l'environnement, y compris l'introduction de nouvelles lois sévères, d'importantes réductions dans les émissions qui causent les pluies acides et une accélération du retrait graduel de l'essence avec plomb.

Le gouvernement est fort conscient de la nécessité de l'adaptation au changement, tant au plan national qu'international. Quelques exemples:

- la négociation de l'Accord de libre-échange et un rôle actif dans les négociations commerciales multilatérales;
- un soutien accru à la recherche et au développement;
- des initiatives pour encourager les autochtones à s'autogouverner, et
- un accroissement de la participation et de la promotion de la femme dans la fonction publique, y compris des rôles élargis dans les Forces armées canadiennes.

Ce gouvernement a accordé une haute priorité à la reconstruction de l'unité nationale; mentionnons:

- une nette amélioration du climat des relations fédérales-provinciales;
- un solide appui du bilinguisme officiel; notamment par des amendements visant à renforcer la Loi sur les langues officielles; et
- de grandes réformes constitutionnelles, dans le cadre de l'Accord du Lac Meech, qui ont rallié le Québec sur la question de la Constitution.

Ce gouvernement a renforcé nos rôles traditionnels en matière de défense collective, de maintien de la paix et de coopération internationale. Nous avons:

- rééquipé nos Forces armées pour qu'elles puissent à nouveau jouer un rôle crédible à l'OTAN et dans la protection de la souveraineté canadienne;
- grandement contribué au maintien de la paix, surtout au cessez-le-feu entre l'Iran et l'Iraq;
- activement participé au travail des Nations Unies, du Commonwealth et de la Francophonie; et

- donné au Canada une nouvelle prééminence et une plus grande influence dans les grandes institutions économiques internationales comme le Groupe des Sept, le Sommet économique et le Fonds monétaire international (par exemple en allégant la dette du tiers monde).

Ce gouvernement a aussi été actif sur les questions de développement social et culturel. Mentionnons par exemple:

- l'initiative de 5,4 milliards \$ pour les soins à l'enfance;
- l'aide aux Canadiens à revenu faible et moyen par le biais de la réforme fiscale;
- l'initiative fédérale de 110 millions \$ pour promouvoir l'alphabétisation;
- la réforme de la Loi sur le divorce et l'aide accordée à l'application des ordonnances de soutien par le biais d'un registre national, législation que j'ai introduite lorsque j'étais ministre de la Justice;
- l'élargissement des prestations du Régime de pensions du Canada à plus de 85 000 veufs et veuves;
- un financement fédéral pour le logement et les citoyens de l'âge d'or;
- des initiatives pour la jeunesse comme la stratégie Canada-Terre-Neuve pour la jeunesse de 56,5 millions \$ annoncée par le Premier ministre la semaine dernière pour faciliter aux jeunes la transition de l'école au milieu du travail;
- l'adoption d'une loi sur le Multiculturalisme canadien et l'établissement d'un ministère du Multiculturalisme; et
- le soutien des films et programmes de télévision canadiens en vertu de la politique du film et du vidéo et de la nouvelle politique de la télédiffusion.

Nous nous sommes donnés un programme équilibré, adapté aux besoins et aux aspirations de tous les Canadiens. Avec l'amélioration marquée des finances publiques, la poursuite de la croissance économique et le renforcement de notre compétitivité au plan international, nous pourrons, avec notre nouveau mandat, engager davantage de ressources pour le développement social et culturel et pour les initiatives régionales.

C'est l'une des raisons pour lesquelles je m'objecte si vivement aux allégations non fondées sur nos programmes sociaux, sur le développement régional et sur la souveraineté du Canada que les deux chefs de l'Opposition font contre l'Accord de libre-échange. John Turner et Ed Broadbent semblent rivaliser pour savoir lequel pourra faire les allégations les plus alarmistes sur le libre-échange. Je ne pourrais blâmer les Canadiens d'être préoccupés par ce que Messieurs Turner et Broadbent disent, si seulement il y avait un peu de vrai là-dedans. Mais il n'y en a pas.

John Turner a déclaré que les programmes sociaux sont menacés par l'Accord de libre-échange. Il a tort. Ils ne sont même pas visés par l'Accord.

John Turner dit qu'une plus grande concurrence avec les États-Unis nous forcera à réduire nos services sociaux pour que nos entreprises puissent soutenir la concurrence des États-Unis. Il a encore une fois tort. Depuis 1947, on a observé:

- une importante réduction des obstacles au commerce entre le Canada et les États-Unis;
- un accroissement (en termes réels) de plus de 1 200 % dans nos exportations de marchandises aux États-Unis; et
- l'établissement et le maintien de notre réseau de programmes sociaux.

Ainsi, une plus grande concurrence avec les États-Unis dans les 40 dernières années a permis d'accroître la prospérité au Canada. Cette plus grande prospérité, qui a découlé d'une plus grande concurrence, a été une source essentielle de recettes publiques pour appuyer nos programmes sociaux.

Et même si le prélèvement de recettes pour appuyer les programmes sociaux faisait que le coût général des opérations des entreprises au Canada soit plus élevé que le coût aux États-Unis, la situation se trouverait tout simplement corrigée par l'évolution compensatoire du taux de change.

John Turner dit que les Américains tenteront d'éliminer nos programmes sociaux dans les négociations qui seront menées dans les 5 à 7 prochaines années sur les subventions et les droits compensateurs. Voici ce que disait le 1^{er} mai 1988 mon homologue américain, Clayton Yeutter:

"La question des subventions et des programmes sociaux n'a jamais été soulevée dans nos conversations ici... jamais... et je ne prévois pas qu'elle le soit plus tard... Ce que nous devons faire sur la question des subventions devra respecter ce qui aura été convenu sur une base internationale. "

M. Yeutter mentionnait probablement le Code des subventions du GATT en vertu duquel il est clair que nos programmes sociaux ne sont pas passibles de droits compensateurs. Et si les Américains devaient suggérer, dans les 5 à 7 prochaines années, une approche biaisée de ces questions, nous leur dirions non. C'est aussi simple que cela.

Ed Broadbent dit que notre régime national de soins de santé sera menacé par les hôpitaux américains de style corporatif. Il a tort.

Le chapitre 14 de l'Accord de libre-échange concerne les services. Il énumère les services qui sont visés par l'Accord. Si le service en question n'est pas sur la liste, alors il n'est pas visé par l'Accord. Ni notre régime public de soins de santé ni les autres services fournis par le gouvernement ne sont couverts par l'Accord. (Les régimes privés de soins de santé ne sont d'ailleurs pas plus sur la liste.)

Le chapitre de l'Accord sur les services couvre les services de gestion des soins de santé fournis sur une base commerciale. Les divers paliers de gouvernement au Canada ne sont nullement tenus par l'Accord de libre-échange de permettre la gestion commerciale de soins de santé, par exemple en engageant sous contrat une société privée pour gérer les achats destinés à un hôpital. Même si un gouvernement provincial décidait de le faire, rien n'empêche des gouvernements provinciaux subséquents de renverser une telle décision. Le fait est que l'Accord ne contient aucune obligation en ce sens.

Il appartient aux Canadiens de décider des programmes sociaux qu'ils veulent. Un gouvernement progressiste-conservateur maintiendra, renforcera et élargira les programmes sociaux offerts à tous les Canadiens. C'est pourquoi nous avons introduit un projet de loi sur les services de garde d'enfants.

La véritable menace à nos programmes sociaux et à notre aide au développement régional ne vient pas de l'Accord de libre-échange, mais plutôt de ce type de mauvaise gestion des finances publiques dont les Libéraux se sont tellement rendus coupables. Si ce gouvernement n'avait pas remis de l'ordre dans le déficit fédéral, la capacité financière qu'a le Canada de soutenir ces programmes serait minée par nos

obligations d'assurer le service d'une dette publique toujours plus grosse. En gérant bien les finances de la nation, ce gouvernement a réussi à maintenir ces programmes et il a même pu les élargir, comme nous l'avons fait avec les services de garde d'enfants et avec l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

John Turner dit que l'aide au développement régional sera perdue à cause de l'Accord de libre-échange. Il a tort. Cette aide n'est même pas couverte par l'Accord.

John Turner a dit, comme il l'a aussi dit pour les programmes sociaux, que les négociations sur les subventions et les droits compensateurs menaceront le développement régional. Il a tort. Le Canada continuera d'appuyer le développement régional par des programmes d'application générale. Ces programmes ne sont pas passibles de droits compensateurs selon les règles du GATT. Et ici encore, si les Américains devaient suggérer, dans les 5 à 7 prochaines années, une approche biaisée de ces questions, nous leur dirions tout simplement non.

Ce qui m'amène à la question de la souveraineté. John Turner dit que, avec l'Accord de libre-échange, nous sommes en train de devenir le 51^e État. Ed Broadbent dit que nous serons forcés de vivre comme les Américains. Ces allégations n'ont aucun fondement. Elles ne sont que de l'opportunisme politique.

Pour moi, la souveraineté se vérifie d'une façon concrète - en évaluant dans quelle mesure un pays contrôle sa destinée. Le Canada affirme sa souveraineté dans le cadre de l'Accord de libre-échange en se plaçant sur un pied d'égalité avec les États-Unis, dans l'application d'un ensemble de règles communes pour le règlement des différends commerciaux et en s'assurant de meilleures possibilités de développement en tant que puissance économique montante. Telle est la véritable souveraineté que je veux rendre concrète pour les Canadiens.

John Turner et Ed Broadbent devraient renoncer à la politique de la peur qu'ils pratiquent actuellement contre l'Accord de libre-échange, et tenter plutôt d'expliquer aux Canadiens comment l'orientation qu'ils proposent en matière de commerce donnerait de meilleurs résultats que celle de ce gouvernement. Le problème est qu'ils en sont incapables parce que leurs soi-disant "solutions de rechange" ne sont rien d'autre qu'un assortiment d'idées sans suite et de désirs pris pour des réalités.

En gros, les Libéraux tout comme le NPD proposent trois choses:

- premièrement, déchirer l'Accord de libre-échange;
- deuxièmement, chercher à conclure des accords commerciaux par secteur avec les États-Unis; et
- troisièmement, s'en remettre au GATT pour régler les problèmes de commerce avec les États-Unis.

Si le Canada déchire l'Accord de libre-échange, les conséquences pour lui seraient:

- de renoncer à d'importantes améliorations en ce qui touche l'accès au marché américain;
- de renoncer aux avantages obtenus en consultant d'autres partenaires commerciaux dans le cadre des négociations commerciales multilatérales (étant donné que nous avons déjà réglé de nombreux problèmes bilatéraux avec les États-Unis grâce à l'Accord de libre-échange); et
- de rendre le Canada plus vulnérable aux mesures protectionnistes prises unilatéralement par les Américains.

L'opposition peut, si elle le désire, remettre en question les avantages de l'Accord de libre-échange, mais ce faisant, elle contredit toutes les grandes analyses économiques indépendantes, les industries et les exportateurs canadiens, ainsi que les Premiers ministres de huit provinces. Tous sont convaincus que déchirer l'Accord serait préjudiciable au Canada.

La "solution de rechange" que représente des accords commerciaux par secteur avec les États-Unis ne propose en fait absolument rien en échange.

La conclusion d'accords sectoriels n'est pas conforme au GATT. (L'article XXIV du GATT autorise la conclusion d'accords généraux de libre-échange, comme celui que nous avons négocié avec les États-Unis, mais non d'accords sectoriels). De tels accords entraîneraient des mesures de représailles de la part des membres du GATT. Même s'il était possible d'obtenir d'autres membres du GATT qu'ils s'abstiennent, ils réclameraient probablement en échange des compensations.

Quoi qu'il en soit, les chances de pouvoir conclure des accords sectoriels avec les États-Unis sont nulles. Le gouvernement Trudeau a essayé l'approche sectorielle en 1983-1984, et cela n'a rien donné. La raison en est simple; les États-Unis et le Canada ne chercheraient à se prévaloir du commerce sectoriel que si chacun y voyait un avantage pour lui-même. Gerald Reagan, qui a envisagé l'option du commerce sectoriel dans le gouvernement de M. Trudeau, a déclaré qu'elle n'aboutirait à rien. Il est totalement en faveur de l'Accord de libre-échange.

Par ailleurs, les industries mentionnées par John Turner et Ed Broadbent, notamment celles de l'acier, des produits forestiers, de l'uranium et de la pétrochimie, ne sont pas intéressées par des accords sectoriels. Ces industries appuient l'Accord de libre-échange parce qu'il est concret et parce qu'elles savent qu'il servira leurs intérêts.

Quant à s'en remettre davantage au GATT pour régler les problèmes commerciaux avec les États-Unis, l'Accord de libre-échange a permis d'obtenir des résultats sur un très grand nombre de questions, ce qui aurait été pratiquement impossible dans le cadre de négociations commerciales multilatérales. Cela est facile à expliquer. Pour obtenir des résultats similaires, il faudrait qu'un accord soit conclu, non entre le Canada et les États-Unis, mais entre les 95 pays membres du GATT. La différence des situations et la diversité des intérêts parmi ces 95 pays limitent les points sur lesquels il est possible de s'entendre. C'est pourquoi on ne peut compter faire mieux dans le cadre de négociations commerciales multilatérales pour régler un aussi grand nombre de questions avec les États-Unis qu'avec l'Accord de libre-échange.

John Turner et Ed Broadbent peuvent bien affirmer qu'ils viseraient plus haut durant les négociations commerciales multilatérales, mais ils ne font que prendre leurs désirs pour des réalités. Prendre ses désirs pour des réalités ne renforcera pas d'un iota notre position à la table de négociations. Ce qui renforcera notre position au cours des négociations commerciales multilatérales, c'est de pouvoir mettre en application l'Accord de libre-échange. Et une fois réglés les principaux problèmes entre le Canada et les États-Unis, nous pourrions concentrer nos efforts sur des questions qui intéressent la région du Pacifique et nos partenaires commerciaux européens.

L'Accord c'est une réponse pragmatique à la nécessité d'améliorer notre position concurrentielle internationale en obtenant de meilleures garanties d'accès au gigantesque marché des États-Unis, et en protégeant contre un protectionnisme américain incessant plus de deux millions d'emplois au Canada qui dépendent des exportations vers ce pays.

Le Canada est une société mûre, dynamique et sûre d'elle. Nous sommes capables de livrer concurrence aux Américains et de l'emporter. Lorsque le libre-échange sera devenu une réalité, tous les Canadiens auront la possibilité de profiter directement et indirectement des avantages qu'il procure.

Je vous remercie de m'avoir attribué ce prix. Comme vous le savez, je ferai don du montant à des oeuvres de charité. Et je vous remercie de votre appui à l'Accord de libre-échange.